



## BUDGET COMMUNAL 2022 AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE LA NATURE

Malgré l'impact financier de la pandémie et la baisse des dotations de l'État, l'exercice budgétaire 2022 se veut « *dynamique et ambitieux* », au service de l'humain et de la nature. Voté le 23 mars dernier, il traduit parfaitement les engagements que la municipalité a pris lors des dernières élections municipales: maintien de tous les services rendus à la population et non-augmentation de la part communale des impôts locaux.

D'où la Ville puise-t-elle ses ressources ?  
Comment celles-ci seront-elles utilisées ?  
Quels sont les domaines prioritaires de l'action municipale ?  
Éléments de réponse...

DOSSIER RÉALISÉ PAR RAHIM TALBI



## FINANCES LOCALES

# Maintien et développement des services

**Enrichissement des activités culturelles et sportives, entretien et modernisation des équipements publics, moyens nécessaires pour garantir la tranquillité publique et améliorer la propreté et le cadre de vie des habitants, affirmation de la place de l'arbre dans la ville... sont les principales caractéristiques du budget 2022.**

« Nous ne renonçons à rien ! Malgré toutes les contraintes subies, nous maintiendrons tous les services, sans en supprimer aucun. Au contraire, nous en mettons en place des nouveaux comme la vidéoprotection et la collecte des déchets végétaux. En opérant ainsi, non seulement nous respectons le programme de notre majorité, mais mieux encore, nous prenons de l'avance dans la réalisation de celui-ci », a déclaré le maire, Tonino Panetta, lors de la séance du conseil municipal du 23 mars, essentiellement consacrée au vote du budget communal 2022. Et le maire de préciser encore : « Nous avons ainsi

augmenté tous les crédits des services par rapport aux réalisés de 2021, et nous n'avons donc rien retiré aux montants alloués à l'action sociale, à la culture, à l'enfance, à la jeunesse et aux sports. Tout ce qui a été fait et bien fait, nous l'avons conservé. Nous n'avons pas vendu le centre de vacances de Morillon, ni celui de Penthivère. »

### **Pas d'augmentation des taux communaux de l'impôt**

Malgré un contexte national tendu, où les finances locales sont mises à mal, notamment par la baisse des dotations de l'État, la majorité municipale maintient

un haut niveau de service public et impulse une politique d'investissement en équipements pour préparer l'avenir. Tout en s'imposant une gestion rigoureuse et maîtrisée des deniers publics, elle fait le choix de ne pas augmenter la participation financière des familles, ni les impôts locaux. « Pour la deuxième année consécutive et malgré les difficultés qui se dressent devant nous et qui sont réelles, le taux communal des impôts locaux, seul levier sur lequel peut agir un maire, ne sera pas augmenté en 2022 et ce sera le cas durant toute la durée de notre mandat », s'engage Tonino Panetta.

# Total budget 2022 : 97 123 226 €

Le budget 2022 est en augmentation par rapport à 2021 (+ 8 millions d'euros). Illustration d'une ville en mouvement et préparant l'avenir, les dépenses totales d'investissement sont en nette hausse : 23,22 millions d'e contre 17,92 millions d'e en 2021, soit + 29,57 %.

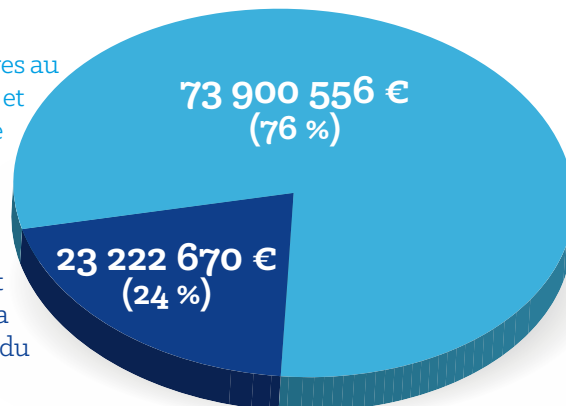
Le budget communal se présente en deux parties qui doivent être présentées en équilibre : section de fonctionnement et section d'investissement :

## • Fonctionnement :

(charges courantes nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine communal).

## • Investissement :

(opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine communal).



## La dette par habitant en baisse...

La dette à Choisy-le-Roi représente 750 euros par habitant, contre une moyenne de 1 018 euros pour des villes de la même taille. Elle se montait à 853 euros en 2021 (1 042 euros pour les villes équivalentes), soit une diminution de 103 euros par habitant. Les derniers chiffres officiels indiquent que la population choisyenne est de 46 623 habitants.

## 1,5 millions d'euros pour l'arbre dans la ville

Le budget communal 2022 fait la part belle à l'écologie et à la nature en ville. Déjà impulsée en 2021 et qui sera amplifiée tout au long du mandat, une « dynamique locale ambitieuse » est engagée.

L'objectif : lutter contre les changements et les désordres climatiques. Des crédits sont ainsi dégagés pour végétaliser la dalle du centre-ville, améliorer la performance énergétique des équipements publics, mais surtout pour engager un vaste programme de plantation d'arbres. Réaffirmant sa politique de transition écologique, la municipalité s'engage dans la protection, la valorisation et le développement de son patrimoine arboré. Composé d'environ 7 500 sujets, ce patrimoine connaît une perte annuelle de l'ordre de 2 % en raison notamment de son vieillissement, de maladies ou d'aléas climatiques (tempête de juin 2021). Pour mieux le cerner et le valoriser, chaque arbre (rues, parcs et jardins) sera référencé et renseigné par une fiche d'identité phytosanitaire. À l'issue de

ce travail, qui s'effectuera avant la fin 2022, un programme de plantation sera établi afin d'atteindre l'objectif de 5 000 arbres avant la fin du mandat en 2026, pour un montant global de 1 500 000 euros. Une approche participative sera privilégiée pour reconnecter les citoyens à la nature et sensibiliser l'ensemble de la population à l'utilité de l'arbre dans la ville.



## TROIS QUESTIONS À...



**AMANDINE FRANCISOT**

Adjointe au maire en charge des Finances

## « Un budget offensif »

**Choisy-Infos :** *Quelles sont les principales caractéristiques de ce budget communal 2022 ?*

**Amandine Francisot :** *Le budget 2022 est offensif. Bien que fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire et la situation géopolitique actuelle, il se traduit par un renforcement des services à la population, comme en témoigne l'augmentation des budgets consacrés à la culture, au cadre de vie, au social et à l'enfance. Nous mettons en place de nouveaux services avec la police municipale.*

**C. I. :** *Pourquoi les crédits en matière de personnel communal augmentent-ils ?*

**A. F. :** *Nous avons embauché du personnel pour combler les nombreux postes vacants, essentiels au bon fonctionnement de nos services, qui existaient à notre arrivée. Nous avons également fait le choix, dans la mesure du possible, et selon les possibilités que nous offre la loi, d'augmenter les revenus de nos agents, même si nous sommes conscients que ce n'est toujours pas suffisant au regard de leur investissement dans leurs missions respectives et du coût actuel de la vie.*

**C. I. :** *Vous avez dégagé un taux important d'autofinancement. Comment cela a-t-il été possible ?*

**A. F. :** *Quand on gère des finances publiques, il faut être juste, pointilleux, rigoureux. Nous savons que nous avons des projets d'envergure à financer compte tenu de l'état de nombre de nos équipements et l'autofinancement constitue un élément certain de financement. Je remercie d'ailleurs les services qui ont su mener un travail de fond pour permettre aujourd'hui de reprendre une situation qui risquait de mettre en péril les finances de notre ville. C'est grâce à leur effort collectif que nous arrivons aujourd'hui à améliorer le quotidien des Choisyens.*



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

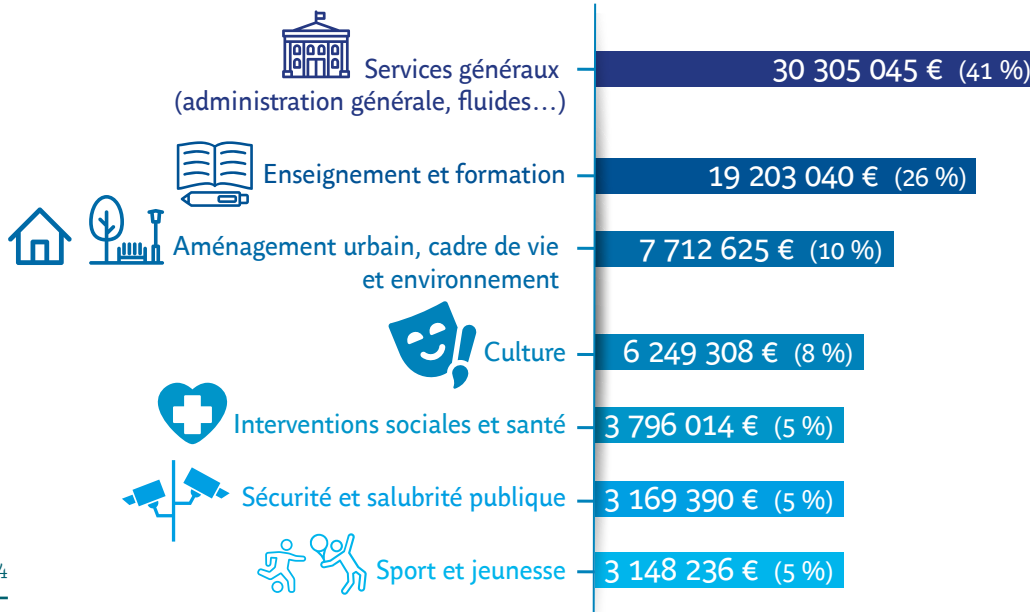
# L'enfance au cœur de l'action municipale

L'enfance (petite enfance, école et vie scolaire, centres de loisirs et de vacances) est une priorité réaffirmée du budget communal 2022. La jeunesse, le sport, la culture, la tranquillité publique et la propreté de la ville ne sont pas en reste. Voici les six secteurs prioritaires des dépenses communales (fonctionnement et investissement réunis).



**Dépenses de fonctionnement : 73 900 556 €**

(76% du budget global)



## DES DÉPENSES NÉCESSAIRES

Le budget 2022 prévoit des dépenses nécessaires pour assurer la tranquillité publique des Choisyens, entretenir et moderniser les bâtiments publics, dont les écoles, et améliorer le cadre de vie...

• **2 150 000 €** pour le déploiement du réseau de **vidéoprotection** dans la ville, aménagement du **centre de supervision urbain** et des locaux fonctionnels pour la police municipale.

• **1 900 000 €** pour les travaux de **performance énergétique** de l'école élémentaire Victor Hugo et la création des **cours oasis** dans les écoles Langevin et Mandela.

► **1 290 000 €** pour les travaux de **voirie**, mobilier urbain et matériels techniques (réfection des voiries nécessitant des interventions urgentes (400 000 €), rénovation de la passerelle Picasso (370 000 €), **végétalisation** dite « urbanisme tactique » de la Dalle (150 000 €), **mobilier urbain** (60 000 €) clôtures des parcs et squares (50 000 €)...

• **1 121 150 €** pour l'entretien, la **modernisation et le réaménagement des bâtiments publics** : rénovation chaufferie (134 000 €), travaux de réparation à la suite de la tempête de juin 2021 (80 000 €), déménagement du service archives à l'ancienne mairie (100 000 €), mise en accessibilité (75 000 €)...

• **996 364 €** pour la **rénovation des écoles maternelles et élémentaires**, des structures petite enfance et des centres de loisirs et de vacances : mise en accessibilité de l'élémentaire Victor Hugo (300 000 €), réfection de l'école Henri Wallon après la tempête (200 000 €), création d'un deuxième accès dans la cour de l'école Marcel Cachin (150 000 €), installation de systèmes d'alerte « Attentats-Intrusion » dans diverses écoles (80 000 €), achat de mobilier et travaux de ventilation dans les centres de vacances de Morillon et de Penthièvre (41 000 €)...

• **410 000 €** pour l'achèvement, en 2022, du programme d'**amélioration énergétique et de modernisation de l'éclairage public** et le passage en basse tension.

• **372 908 €** destinés à l'entretien et à la **rénovation des installations sportives** : travaux aux abords du gymnase Alice Milliat et de son équipement (173 640 €), remplacement du sol du gymnase René Rousseau (115 070 €), travaux au stade de La Prairie (stand de tir, piste d'athlétisme...).

• **370 000 €** pour le **développement numérique** des réseaux : matériel informatique (291 600 €, dont 132 000 € pour l'équipement des écoles)...

## FINANCES LOCALES

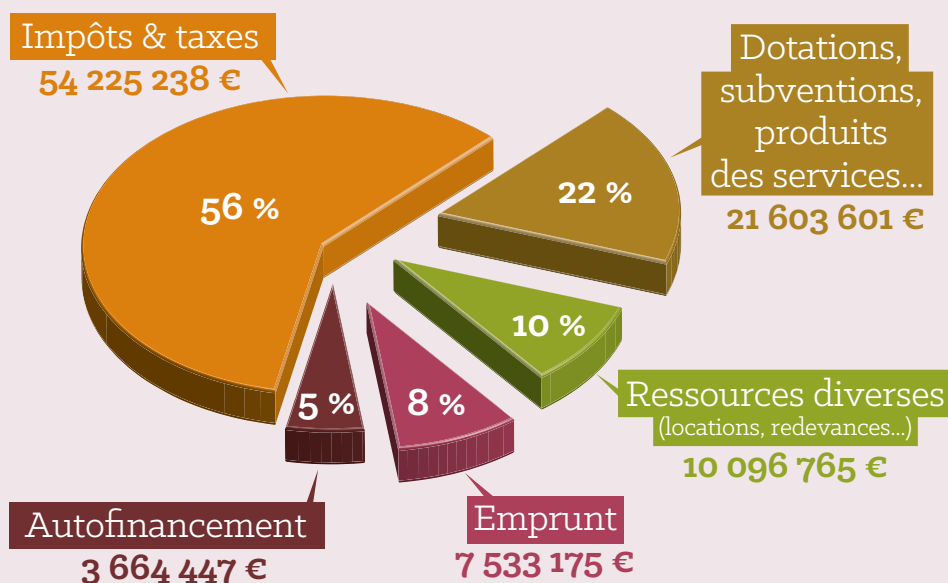
# D'où vient l'argent de la ville ?

Les recettes de la commune proviennent essentiellement des impôts locaux, des subventions, des dotations de l'État et des tarifs des activités municipales payées par les familles.

Elles s'élèvent en totalité à **97 123 226 €** et sont réparties comme suit :

- **Recettes de fonctionnement** : **73 900 556 €**, soit une augmentation de 4,02% par rapport à 2021.
- **Recettes d'investissement** : **23 222 670 €**, soit une augmentation de + 29,57%.

### Les recettes communales en détails



## LES PRINCIPALES SUBVENTIONS REÇUES

D'un montant global de **2 797 048 €**, voici les subventions alimentant le budget communal 2022 et leur provenance :

- **800 000 €** vidéoprotection et centre de supervision urbain (État, Région).
- **118 500 €** création du centre de loisirs des Gondoles (CAF).
- **482 941 €** travaux de performance énergétique du gymnase René Rousseau (Métropole du Grand Paris, Sipperec – Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication).
- **107 696 €** plan numérique dans les établissements scolaires élémentaires (État).
- **453 824 €** centre de loisirs Prairie (caisse d'allocations familiales, CAF).
- **75 000 €** équipement policiers municipaux (État).
- **328 962 €** groupe scolaire Mandela (Agence nationale de renouvellement urbain, Région).
- **27 500 €** gymnase Alice Milliat (État).
- **8 000 €** acquisition de matériel pour les centres sociaux Mouloudji et Langevin (CAF).